

N° 33429-2018/1-ACTS/ DJA

Date du : 15 novembre 2018

Rapport de présentation

OBJET : modification de l'arrêté modifié n° 1686-2014/ARR/DJA du 18 juin 2014 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs.

PJ : un projet d'arrêté

Références :

- article 422-07 du code de l'environnement ;
- règlement intérieur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance de Farino – La Foa – Moindou – Sarraméa (article 3) ;
- règlement intérieur de la mutuelle des fonctionnaires (article 12) et courrier en date du 4 septembre 2018 (Salsa n° 27781-2018/1).

I - Commission d'appel d'offres (CAO) de la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL), dans le cadre de la concession pour la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa-sur-mer

Afin de faciliter la participation aux différentes réunions de la CAO de la ZAC Dumbéa-sur-mer, il est proposé d'ajouter M. Guy Gravina en tant que suppléant à Mme Mireille Münkkel.

II - Remplacement de M. Jean-Marie Lafond au sein de l'éco-organisme TRECODEC :

L'article 422-07 du code de l'environnement prévoit que :

« III. – Un représentant de la province désigné par le président de l'assemblée de la province Sud assiste aux réunions du conseil d'administration des éco-organismes agréés en qualité d'observateur et peut demander communication de tout document lié à la gestion financière de l'éco-organisme. »

L'arrêté modifié du 18 juin 2014 sus-référencé désigne M. Jean-Marie Lafond, directeur de l'environnement, en qualité de représentant du président de la province Sud au conseil d'administration de l'éco-organisme TRECODEC.

Mme Karine Lambert ayant pris ses fonctions de directrice de l'environnement à compter du 1er octobre 2018, il est proposé de **désigner Mme Karine Lambert en qualité de représentante du président de la province Sud pour siéger au conseil d'administration de TRECODEC.**

III - Assemblée générale de la mutuelle des fonctionnaires :

Par courrier du 4 septembre 2018, la mutuelle des fonctionnaires nous demande de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger à l'assemblée générale en qualité de représentant du président de la province Sud.

L'article 12 du règlement intérieur de la mutuelle des fonctionnaires prévoit, entre autres, que :

« *Les membres honoraires sont répartis dans les catégories suivantes :*

3-Administration des Provinces de Nouvelle-Calédonie représentée par trois personnes désignées chacune, par l'un des Présidents des Assemblées de Province ; »

Il est ainsi proposé de **désigner un titulaire et un suppléant en qualité de représentants du président de la province Sud au sein de l'assemblée générale de la mutuelle des fonctionnaires.**

IV - Désignation de M. Philippe Hardouin, chargé de mission en charge des questions de sécurité et de prévention de la délinquance :

Dans le cadre de ses missions de coordinateur, chargé des questions de sécurité et de prévention de la délinquance, il est proposé de **désigner M. Philippe Hardouin, en qualité de représentant du président de l'assemblée de la province Sud aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) des communes du Mont-Dore, de Dumbéa, de Païta et de Bourail, ainsi qu'au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de Farino – La Foa – Moindou – Sarraméa.**

A l'heure actuelle les personnes suivantes sont désignées :

- au CLSPD du Mont-Dore : Mme Monique Jandot ;
- au CLSPD de Dumbéa : M. Dominique Molé ;
- au CLSPD de Païta : M. Jean-Baptiste Marchand ;
- au CLSPD de Bourail : Mme Gyslène Dambreville.

Enfin, il est proposé de corriger une erreur dans l'intitulé du poste de M. Philippe Hardouin à l'article 98-4 relatif au conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.